

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 7 OCTOBRE 2019**

Séance extraordinaire tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019 à 20 h 45 à la salle des assemblées publiques située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Aucune personne n'assistait à cette séance.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les membres du conseil sont tous présents et ils renoncent à l'unanimité à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire pour y traiter du sujet suivant :

- 1- Mont-Carmel en fête – Avance de fonds et appropriation au surplus libre

**MONT-CARMEL EN FÊTE – AVANCE DE FONDS ET APPROPRIATION  
AU SURPLUS LIBRE  
2019-10-148**

Considérant que Mont-Carmel en fête (MCF) vit un problème de liquidité temporaire, devant attendre en janvier 2020 pour recevoir un remboursement de taxes permettant de renflouer son compte bancaire.

Considérant que MCF demande à la Municipalité une avance de 5 000 \$ afin d'honorer le paiement de factures.

Considérant que le conseil municipal désire approprier une partie du surplus libre pour répondre à cette demande.

Considérant que la résolution numéro 2019-10-133 annulait une facture au montant de 5 232,65 \$ à Mont-Carmel en fête.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité :

- qu'une avance de fonds au montant de 5 000 \$ sur la contribution financière de la Municipalité pour l'année 2020 soit versée à Mont-Carmel en fête;
- que soit autorisée l'appropriation au surplus libre une somme de dix mille (10 000 \$) au poste budgétaire suivant :

<b>POSTE BUDGÉTAIRE</b>	<b>DÉPENSE</b>	<b>MONTANT</b>
02 11000 349	Mont-Carmel en fête	10 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 \$</b>

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**2019-10-149**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 50.

Adoptée

S/\_\_\_\_\_ S/\_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/\_\_\_\_\_  
Maire

---